

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE – PRÉCISION CONCERNANT LES DEMANDES DE TRANSPORT COMPLÉMENTAIRE

Des délais sont à prévoir dans le traitement des demandes de transport complémentaire puisque le Service du transport scolaire devra prendre en considération les consignes et directives de la Santé publique. Le Service du transport scolaire s'assurera de répondre aux besoins de transport dit régulier avant de moduler son offre de service. Il se peut que les services de transport complémentaire ne soient pas disponibles pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Transport à une 2e adresse : 102 \$

Les informations ci-dessous sont conditionnelles à une rentrée scolaire sans contrainte organisationnelle en lien avec la COVID-19 :

- Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours.
- Pour du transport à une 2^e adresse, remplir le formulaire en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaires / **Demande de transport complémentaire**.
- Si la demande est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel à compter de la mi-juillet. Le paiement devra être fait pour que le service du transport débute.**

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

Transport hors territoire : 361 \$

Les informations ci-dessous sont conditionnelles à une rentrée scolaire sans contrainte organisationnelle en lien avec la COVID-19 :

- L'élève résidant sur le territoire d'un autre Centre de services scolaire qui désire fréquenter une école du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy peut bénéficier du transport scolaire si le service existe et si une place est disponible dans l'autobus assigné à son secteur.
- L'attribution des places est faite en privilégiant les élèves inscrits dans un programme reconnu du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES): Les places résiduelles sont offertes aux élèves inscrits dans un autre programme.
- Ce service est un privilège annuel et de ce fait, prend fin à la dernière journée de classe de chaque année. Il doit s'intégrer au réseau de transport existant pour l'année en cours (aucune modification de parcours, d'horaires ou d'arrêts). Il est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.
- Pour une demande de transport, remplir le formulaire en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaires / **Demande de transport complémentaire**.
- **Si la demande est acceptée, une facture vous sera acheminée par courriel à compter de la mi-juillet. Le paiement devra être fait pour que le service du transport débute.**

Secondaire

- **À noter :** L'élève inscrit dans un programme reconnu par le Ministère de l'éducation peut être admissible à l'allocation d'aide au transport et pourrait être exempt de ces frais. L'école fera parvenir aux élèves concernés un formulaire « *Renonciation de l'allocation au transport et Facturation* ». Ce dernier devra être complété et retourné à l'école. Si l'élève répond aux critères d'admissibilité de cette mesure, les frais déboursés par les parents leurs seront remboursés

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/



Rosemarie Boucher,
Responsable du transport scolaire